



## REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2024/113 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

### **APPROBATION DU CONTRAT N°2024030 RELATIF A LA FOURNITURE EN LOCATION-ENTRETIEN DE TROIS FONTAINES DE DEGRAISSAGE POUR LE MATERIEL HORTICOLE DES SERVICES ESPACES VERTS DES DIRECTIONS TERRITORIALES NORD, OUEST ET EST, A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SAFETY-KLEEN**

#### **LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

**VU** l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatif à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**VU** la délibération n°C2020/10/07 du conseil de territoire du 10 juillet 2020 portant délégations du conseil de territoire au Président, pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** l'arrêté n°A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (EPT GPSO) ;

**VU** l'offre proposée par la société SAFETY-KLEEN pour la fourniture en location-entretien de trois fontaines de dégraissage pour le matériel horticole des services espaces verts des Directions Territoriales Nord, Ouest et Est ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de passer un contrat pour la fourniture en location-entretien de trois fontaines de dégraissage pour le matériel horticole des services espaces verts des Directions Territoriales Nord, Ouest et Est ;

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** Est approuvé le contrat n°2024030 ayant pour objet la fourniture en location-entretien de trois fontaines de dégraissage pour le matériel horticole des services espaces verts des Directions Territoriales Nord, Ouest et Est, à passer avec la Société SAFETY-KLEEN, sise 65 avenue Jean Mermoz, LA COURNEUVE (93126).

**ARTICLE 2 :** Le contrat est traité à prix forfaitaires. Il est conclu pour un montant annuel de 7553,30 € HT, soit 9063,96 € TTC (taux de TVA à 20%).

Accusé de réception en préfecture  
092-200057974-20240620-D2024-113-AU  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

**ARTICLE 3** : Le contrat prendra effet à compter du 27 juin 2024, pour une durée d'un (1) an, renouvelable trois (3) fois pour la même durée, par tacite reconduction, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

**ARTICLE 4** : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- La société SAFETY-KLEEN.

Fait à Meudon, le 20 juin 2024



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

**Antoine MARETTE**  
Directeur Général des Services